

Les villes suisses prennent des mesures pour garder leurs rues propres

16-02-2019

Alors que le Conseil national a refusé d'inscrire la répression directe de la souillure de l'espace public dans la loi, les villes prennent individuellement des mesures. À Lausanne, tout employé communal assermenté pourra amender un contrevenant pris en flagrant délit. Si l'annonce est passée relativement inaperçue, les conséquences sont néanmoins majeures. La semaine dernière, la municipalité de Lausanne proposait d'introduire dans le règlement de police la possibilité de sanctionner, par voie d'amende d'ordre, onze infractions liées à la propreté urbaine. Un passant surpris à uriner sur la voie publique sera taxé de 200 francs, la promeneuse qui ne ramasse pas la crotte de son chien paiera, elle, 150 francs. Les jeunes pourront encore cracher gratuitement dans la rue mais, une fois l'âge de la maturité atteint, le geste leur coûtera 100 francs. Jetez nonchalamment votre papier de Farmer à terre et vous serez amendé de 150 francs. Dans les couloirs du parlement fédéral, on parle désormais de Lausanne comme du « Goulag ».

Le Temps, Genève, 30 juin 2016

Jean-Jacques
Salomon

jjsalomon@oomark.com